



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 2 mars 2017

Compte rendu du CA de l'ANGDM le 28 février 2017

Le 28 février, s'est tenu à Paris le 1^{er} Conseil d'Administration de la nouvelle mandature. 10 points étaient inscrits à l'ordre du jour.

Mise en place du nouveau Conseil d'Administration :

M. TOGNOLA, Commissaire du Gouvernement, ouvre la séance. Il informe le CA que par décret du Président de la République, en date du 21 décembre 2016, M. REGEREAU Michel est nommé Président du Conseil d'Administration de l'ANGDM à compter du 1^{er} janvier 2017.

La feuille de route que lui a confié la Tutelle est conforme au Contrat d'Objectif et de Performance (COP) de l'Agence. Il est axé sur trois points :

- Développer une offre de service performante, optimiser les prestations et développer l'offre.
- Harmonisation de l'Agence guichet unique.
- Système d'information, rendre plus efficace l'informatique, prévention des fraudes, adaptation des objectifs.

L'ensemble de ces points sont dans la COP validée par le CA.

Il constate que des progrès importants ont été réalisés durant la présidence par intérim de M. CADOUX, qu'il remercie chaleureusement. Il demande au Président de suivre la voie tracée par son prédécesseur.

M. REGEREAU remercie le Commissaire du Gouvernement pour ses propos chaleureux à son égard. Il s'associe aux remerciements faits à son prédécesseur :

- Il est honoré de sa désignation.
- Il a le souci de respecter les engagements importants pris par la Tutelle à l'égard de la profession solidarité nationale.
- Il a accepté cette mission parce qu'elle s'inscrit dans la continuité de sa vision sociale.
- Il a tracé sa carrière 17 ans dans la santé avec un passage à la CAN où il a connu la profession.
- Il préfère favoriser le dialogue.
- Un homme de consensus.

M. CADOUX remercie le Conseil pour ces trois années passées à la Présidence et souhaite plein de réussite à son successeur.

Déclaration unanime des Fédérations de Mineurs :

Les Fédérations ont fait une déclaration unanime sur leur vision de l'Agence. Jointe en annexe.

Composition du nouveau CA :

Le Président fait une présentation complète du nouveau CA. Il y a peu de modifications par rapport à l'ancien conseil.

Désignation au Conseil d'Administration de la CANSSM :

A l'unanimité, le Conseil désigne M. REGEREAU pour représenter l'Agence au CA de la CAN.

Règlement du Conseil d'Administration :

Le Président considère que le règlement intérieur du CA doit être adapté aux nouvelles charges qui incombent à l'Agence (ASS locale, mise en place d'un audit, etc.).

Il propose de le faire voter dans l'état, de mettre en place un groupe de travail sur le sujet et de le représenter au CA de septembre.

La CFTC a fait part au Président qu'elle souhaitait qu'un représentant du personnel siège à notre CA, comme le prévoit la loi dans les entreprises. Le Président n'est pas opposé à cette demande. Ce point fera partie des discussions du Groupe de Travail. A suivre.

Approbation du PV du 29 novembre 2016 :

Le PV est adopté à l'unanimité.

Communication du Président et Directeur :

Le Directeur remercie à son tour M. CADOUX. Il informe le conseil que :

- Les données fiscales obtenues par le Ministère allègent beaucoup le travail de l'Agence. Cela servira également pour l'ASS, les vacances, etc.
- Concernant les licenciés de 1948 et 1952, à ce jour 33 personnes sur les 36 ont été indemnisées pour un montant de 1M460 000 €.
- 66 demandes sont en cours de traitement.
- Comité d'histoire, l'objectif est la rédaction d'un livre sur l'histoire sociale et industrielle dans les mines en France. A suivre.
- Il est favorable à mettre à l'ordre du jour de la prochaine COPRAD un point sur les litiges en cours à l'Agence et notamment sur le viager, comme le demandent les Fédérations dans leur déclaration.
- Il informe le CA que Mme ASSET fait valoir, à partir du 8 mars, ses droits à la retraite.

Présentation du rapport financier :

L'agent comptable de l'agence fait une présentation très détaillée sur le rapport financier de l'Agence, conforme aux nouvelles règles de la comptabilité publique.

Le programme 174 est conforme à la prévision budgétaire. Il affiche un compte de résultat d'environ 446 M€ avec 148 ETP.

Concernant le programme ASS, celui-ci est supérieur de 1 M€ par rapport à la prévision. Ceci est dû aux différentes mesures adoptées en cours d'année. Cependant, l'intégralité du budget voté dans la COG n'est pas atteinte.

La Représentante de la DSS demande à l'Agence de réfléchir et adopter le fonctionnement de l'ASS à l'évolution de la baisse des prestations.

Rapport du Commissaire aux comptes :

Le Commissaire aux Comptes valide les comptes de l'Agence sans aucune réserve.

Les comptes de l'Agence ont été validés à l'unanimité du CA.

Délibération sur le revenu brut global :

Ce point avait déjà été expliqué lors d'un précédent CA. Cette mesure, suivant le scénario retenu, ferait une dépense supplémentaire en ASS comprise entre 1 M€ et 2,4 M€. Pour pouvoir mettre en place cette mesure d'une manière précise, il faut avoir de la part du budget DGFIP, par voie dématérialisée, les données fiscales en lien avec les prestations versées.

Les Tutelles au CA de novembre n'étaient pas favorables à la mise en place de cette mesure pour nos affiliés.

Après débat, l'Agence propose de mettre en place cette mesure au 1^{er} janvier 2018, en tenant compte de l'option 2 qui donnerait un surcoût de 1 M€.

La CFTC regrette que cette mesure ne puisse pas être mise en place en 2017, étant donné que le budget ASS le permettait, même si l'Agence aurait dû traiter manuellement les dossiers en attendant les données fiscales pour 2018. De même, elle a demandé l'option 1 qui prévoyait un surcoût de 2,4 M€.

Pour la CFTC, même si on n'a pas obtenu entièrement gain de cause sur notre demande, elle a émis un avis favorable à cette proposition qui va dans le bon sens. Elle essaiera de la faire évoluer dans le temps.

Délibération Marché Transport :

Il nous a été présenté le marché pour les transports collectifs pour les vacances d'été. Ce marché est composé de 7 lots pour 86 transports prévus en 2017 (pour mémoire, 80 transports en 2016). Le montant TTC pour les 7 lots est de 752 057 €.

La CFTC a demandé à la Direction d'étudier pour 2018 des départs en avion. La Direction s'est engagée à étudier la proposition.

La CFTC a émis un avis favorable à ce projet.

De même, il nous a été fait une information relative aux 5 séjours en PMR (personnel à mobilité réduite), 1 séjour par bassin + 1 séjour à St-Gildas.

Ces séjours demandent des personnels adaptés (aides-soignants, infirmières, des personnels d'aide aux repas, déplacement des bénéficiaires, bus adaptés, etc.).

Le coût estimé pour les 5 séjours est estimé à 170 000 € dont 60 000 € que pour St-Gildas.

La CFTC est favorable à ces prestations, elle émettra un avis favorable à la consultation écrite qui devrait avoir lieu prochainement.

Approbation du bail d'Hayange :

Suite à la vente de l'immeuble de la CAN à Hayange, l'Agence a dû passer un bail avec la SCI, afin de continuer à servir nos ayants droit.

La CFTC a émis un avis favorable, elle a rappelé que l'objectif est :

- De rester au plus près des ayants droit.
- De rester, quand c'est possible, dans les mêmes locaux que la CAN, afin de faciliter les démarches des mineurs.

Présentation de l'espace bénéficiaire :

Le Directeur nous annonce que l'espace bénéficiaire en ligne devrait être opérationnel courant avril.

Toutes les prestations payées par l'Agence seront accessibles en ligne une fois que l'agent aura ouvert son compte, sauf les données ASS (comme c'est le cas pour les caisses de retraites ou de sécu. etc.).

Une information sera faite prochainement, ce projet devrait être présenté à la prochaine COPRAD.

Renouvellement des membres du Comité Français d'Histoire Industrielle et Sociale de la Mine :

Le Comité a été validé à l'unanimité. L'objectif a été fixé dans l'intervention du Directeur. Le Représentant CFTC à ce Comité est notre ami de Gardanne, André GIORDANO, qui a remplacé Rémi MARCENGO.

Raphaël MARGHERITA

Administrateur